



PRÉAVIS No 05/2012

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Déménagement de la POL à la route des Flumeaux 41 / Prilly

Plus-values de construction et mobilier

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2013

1.	Objet du préavis	4
2.	Evolution de la situation en matière de locaux	5
3.	Plus-values de construction	5
	Préambule	5
3.1	Climatisation.....	6
3.2	Portes / Agrandissement & renforcement	6
3.3	Réception et guichets / vitrages	6
3.4	Films opaques sur les fenêtres	7
3.5	Equipements divers	7
3.5.1	Cuisine et kitchenette	7
3.5.2	Installations sanitaires	7
3.5.3	Lavage véhicules & matériel / Traitement des eaux.....	8
3.6	Ventilation / Faux plafonds	8
3.7	Electricité (courant fort / faible).....	8
3.8	Salle de conférence	8
3.9	Aménagements divers	9
3.10	Honoraires des mandataires & imprévus	9
3.11	Récapitulatif des plus-values de construction	9
4.	Plus-values mobilier (investissements)	10
4.1	Mobilier de bureau / Archives	10
4.2	Raccordement au RCV (Réseau Cantonal Vaudois).....	10
4.3	Vidéosurveillance (intérieure/extérieure)	10
4.4	Interphonie	10
4.5	Contrôle d'accès.....	10
4.6	Réseau radio / Polycom	11
4.7	Signalisation et signalétique	11
4.8	Zone de dépose (grillage rigide)	11
4.9	Déménagement	11
4.10	Onduleur	11
4.11	Divers et imprévus 10%	11
4.12	Récapitulatif des investissements.....	12
5.	Centre de calcul et téléphonie	12
5.1	Data center	13
5.2	Réseau.....	13
5.3	Téléphonie	13

5.4	Licences Microsoft.....	13
5.5	Récapitulatif des coûts d'acquisition Data Center, réseau et téléphonie.....	14
6.	Infogérance.....	14
6.1	Prestations d'infogérance.....	14
6.2	Honoraires informatiques.....	14
6.3	Comparaison Hébergement VS Location/Acquisition.....	14
7.	Charges annuelles F41.....	15
7.1	Eau / électricité.....	15
7.2	Conciergerie.....	15
7.3	Réseau Cantonal Vaudois (RCV).....	15
7.4	Maintenance et contrat de service SLA / Data center.....	15
7.5	Maintenance de la téléphonie.....	15
7.6	Maintenance réseau.....	15
7.7	Places de parc supplémentaires.....	16
8.	Financement et conséquences financières.....	16
9.	Incidences financières.....	16
9.1	Investissement.....	16
9.2	Coût de l'emprunt.....	16
9.3	Compte de fonctionnement.....	17
9.3.1	Déjà porté au budget 2013.....	17
9.3.2	En crédit complémentaire au budget 2013.....	17
10.	Conclusions.....	18

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 22 février 2012, le Conseil intercommunal a adopté le préavis N° 01/2012 portant sur le déménagement des services de la Police de l'Ouest lausannois à la route des Flumeaux 41, à Prilly (ci-après F41).

Pour rappel, le déménagement englobe les services et divisions situés sur les sites de Renens, Chavannes et Prilly. Les postes de ville ne sont donc pas concernés et sont conservés à leur emplacement actuel, à l'exception de celui de Prilly qui intègre également le bâtiment des Flumeaux 41. Les postes de ville de Chavannes et de Renens devront faire l'objet d'analyses et d'études complémentaires, en collaboration avec les Autorités locales, afin d'ajuster les surfaces mises à disposition, sur la base des statuts de l'Association.

Par l'intermédiaire de la Gérance immobilière De Rahm, le CODIR a signé, en date du 28 mars 2012, un bail commercial avec la société HIFIPAC SA, société bailleuse, représentée par le groupe Orllati SA, autorisant ainsi la Police de l'Ouest lausannois à louer et exploiter 652 m² de surface de dépôts et 1'517 m² de bureaux, ainsi que 25 places de parc intérieures et 5 extérieures, à la route des Flumeaux 41, à Prilly.

Contractuellement, le promoteur met en location des surfaces aménagées, dont le degré de finition est standardisé, voire sommaire, pour des activités tertiaires de faible volume. Toutefois, il convient de préciser que le montant prévu pour la location couvre des travaux de finitions qui vont bien au-delà des surfaces brutes habituellement mises à disposition dans le cadre de baux commerciaux.

Cependant, la mise en adéquation des activités intensives de la Police de l'Ouest lausannois, 24h/365 jours, ainsi que la pluralité et la concentration des services sous un même toit, oblige à de nombreuses adaptations engendrant d'inéluctables plus-values de construction, informations évoquées dans le préavis 01/2012 « Déménagement de la POL ».

Les plus-values de construction dont il est question répondent à des exigences de fonctionnement, de sécurité et de distribution des postes de chauffage, ventilation, sanitaire, électricité (CVSE) non prévus par le promoteur.

Par conséquent, les plus-values ont fait l'objet d'attentions particulières de la part de la commission qui a participé aux négociations avec les promoteurs afin d'en limiter drastiquement les impacts financiers (voir description exhaustive au point 3 « Plus-values de construction »).

Le présent préavis prend également en compte les investissements nécessaires à l'acquisition et à l'adaptation de matériel propre au fonctionnement des nouveaux locaux, au mobilier, au raccordement au RCV (Réseau Cantonal Vaudois informatique) et à la sécurité intérieure et extérieure du bâtiment.

Tout ce qui est en lien avec l'infrastructure informatique ci-après résulte de la variante prévue dans l'hypothèse où les négociations avec le service informatique de Renens, actuel prestataire en matière d'hébergement et de support, amèneraient au constat que ce service ne serait pas à même d'offrir les prestations, dans les délais, dans le domaine de la connectique, de dépannage et prestations (SLA / **S**ervice **L**evel **A**greement) sur l'infrastructure informatique notamment.

Au regard de ce qui précède, une étude concernant la gestion des risques a permis d'identifier les points de vulnérabilité du bâtiment F41 dans son fonctionnement (24 heures/365 jours). Dès lors, un système de courant secouru sera installé afin de pallier à d'éventuelles coupures d'alimentation et d'offrir un niveau de qualité de service optimum. Une redondance des réseaux informatiques est

prévue afin d'éviter tous problèmes d'accès, tant au niveau du RCV (applications métiers) que de celui du Web (Extranet - Contrôle des habitants de l'Ouest lausannois - Service cantonal des automobiles, etc...), de même que pour la téléphonie. En outre, l'acquisition d'un centre de calcul implanté sur le site garantirait une grande autonomie en évitant toutes influences externes pénalisant son fonctionnement. Les montants d'acquisition de l'infrastructure informatique, réseau et téléphonique sont portés au budget 2013 dans le compte n°6004.3185.02 "Honoraires informatiques".

Dès lors, le Comité de Direction souhaite, par le présent préavis, obtenir l'autorisation du Conseil intercommunal d'allouer les montants relatifs aux crédits complémentaires, aux plus-values de construction, de mobilier (investissement dans le texte), ainsi qu'aux charges de fonctionnement à venir, afin de permettre à la Police de l'Ouest lausannois d'intégrer le bâtiment des Flumeaux 41 en août 2013 dans les meilleures conditions.

2. Evolution de la situation en matière de locaux

Le fonctionnement actuel de la Police de l'Ouest lausannois, dont les activités sont réalisées à partir de divers sites, sera adapté en fonction du regroupement des services sous le même toit, à l'exception des postes de ville.

Le principal enjeu porte donc sur la répartition et l'optimisation des espaces mis à disposition, tout en tenant compte de l'expansion à venir.

Dès lors, les besoins et contraintes ont été analysés par chacune des divisions, afin de connaître leurs besoins et chiffrer les plus-values de construction CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire, Electricité) du bâtiment F41; celles-ci tiennent compte des enjeux opérationnels et financiers.

Il est important de relever que, pour le nombre de surfaces relatives à la prise en charge de plaignants, de victimes et d'auteurs d'infractions, il a été tenu compte des impératifs découlant de la LAVI (Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions), du CPP (Code de Procédure Pénale) et de la LOPV (Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise) régissant les procédures d'auditions diverses ou relatives à la privation temporaire de liberté.

Une modification des surfaces louées projetées initialement est intervenue afin de permettre à la POL d'exploiter le noyau central du 2^{ème} étage et d'avoir ainsi l'usage d'un ascenseur privatif. Pour ce faire, 50 m² ont été retirés au SS -2 pour bénéficier de 25 m² supplémentaires au 2^{ème} étage ; ce report de surfaces n'a pas d'incidence sur les montants de location et fait l'objet d'un avenant au bail à loyer.

3. Plus-values de construction

Préambule

Comme mentionné dans l'objet du préavis, le promoteur met à disposition des surfaces aménagées dont le degré de finition est standardisé, voire sommaire, pour des activités tertiaires de faible volume.

D'emblée, la mise en adéquation des activités intensives de la Police de l'Ouest lausannois, 24h/365 jours, ainsi que la pluralité et la concentration des services sous un même toit obligent à des adaptations.

Les modifications réalisées permettront d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des services de la Police de l'Ouest lausannois, sans toutefois être disproportionnées.

Le système de facturation dit "forfaitaire" a été privilégié par rapport au "livre ouvert", ce dernier comportant un risque de dépassement de budget.

3.1 Climatisation

Le système de ventilation et d'aération à double flux prévu dans le bâtiment F41 ne permettra pas de répondre aux importantes charges thermiques de certaines zones en raison d'un rayonnement important de matériels actifs.

Dès lors, ingénieurs et architectes recommandent vivement de climatiser les locaux de la police mobile occupés 24/24h, situés au rez-de-chaussée, façade sud, soit la centrale d'engagement et l'open space police mobile, dont les charges thermiques seront trop élevées en raison de la concentration de personnel et de la grande quantité d'appareils diffusant des sources de chaleur (une centaine de radios et leurs accus, une vingtaine de pc et leurs écrans, copieurs, mise en charge d'appareils divers tels que des lampes torches, des téléphones portables, etc....).

En outre, le local hébergeant notamment les armoires de brassage, la téléphonie et l'onduleur, devra également être climatisé au moyen d'un dispositif redondant.

HT : CHF 72'500.--

3.2 Portes / Agrandissement & renforcement

La robustesse et l'agrandissement de certaines portes nécessitent des modifications ; aussi une partie des portes liées aux activités des sous-sols et du rez-de-chaussée passeront de 90 cm à 120 cm de largeur. Certaines d'entre elles seront renforcées sur leur partie inférieure, au moyen d'une plaque métallique facilitant la manutention de palettes.

La place de lavage dispose d'une grille d'évacuation d'eau, ce qui n'est pas le cas du garage. Afin d'éviter que de grandes quantités d'eau s'écoulent dans le garage, une fermeture légère de type rideau à lamelles sera posée.

Le local de la signalisation se verra doté d'une porte coulissante (IE30 coupe-feu) afin de faciliter la charge et la décharge du matériel.

HT : CHF 55'700.--

3.3 Réception et guichets / vitrages

La réception du public ainsi que les guichets y afférents seront réalisés sur mesure afin de répondre aux exigences (techniques/sécuritaires) et offrir ainsi un niveau de qualité de service approprié.

HT : CHF 33'600.--

3.4 Films opaques sur les fenêtres

Afin de garantir la discrétion de l'activité de la police mobile et offrir un niveau de confidentialité adéquat, des films opaques seront apposés sur les $\frac{3}{4}$ de la hauteur des fenêtres du rez-de-chaussée.

HT : **CHF 35'800.--**

3.5 Equipements divers

Les locaux mentionnés dans les points ci-dessous sont aménagés et équipés par le promoteur selon l'expression des besoins de la Police de l'Ouest lausannois (main-d'œuvre et raccordements compris).

3.5.1 Cuisine et kitchenette

La cafétéria, située au 1^{er} étage, recevra un agencement de cuisine, comprenant 2 cuisinières, 2 hottes aspirantes, 4 micro-ondes, 2 réfrigérateurs, 1 lave-vaisselle, ainsi que le raccordement des machines existantes à boissons chaudes & froides. Cette cafétéria permettra à quelque 15 à 20 personnes de se restaurer simultanément durant la pause de midi, mais aussi lors des tournus de nuit ou en cas d'évènements particuliers.

Le local de service, situé au 2^{ème} sous-sol, sera quant à lui équipé d'une kitchenette adaptée au ravitaillement lors de services ou événements importants notamment (préparation de boilles de thé et de lunchs, par exemple). Ce local, ainsi que celui de la signalisation, seront équipés d'un radiateur.

HT : **CHF 50'900.--**

3.5.2 Installations sanitaires

Les locaux du concierge, de la signalisation ainsi que les chenils seront reliés au réseau d'eau, fournitures comprises (bac inox, grilles d'évacuation, raccordement de matériels spécifiques, etc...). Quant au local informatique, il sera relié au réseau d'eaux usées en raison du climatiseur.

Un WC supplémentaire a été réalisé dans le local des transmissions afin d'améliorer le confort des opérateurs qui travaillent fréquemment seuls la nuit et le week-end et ne peuvent quitter leur place de travail en raison de la gestion des appels (intervention), de la réception de nuit, ainsi que de la surveillance de personnes en cellules ou box de maintien.

L'infirmerie comprend également les moyens nécessaires à la prise en charge des différentes procédures (alcool/drogue) en lien avec les dépistages et prises de sang, voire le contrôle, par un médecin, de l'état de santé des personnes acheminées dans nos locaux.

HT : **CHF 69'400.--**

3.5.3 Lavage véhicules & matériel / Traitement des eaux

La zone de lavage est équipée d'une installation de traitement des eaux usées au moyen d'un système de séparation des liquides (hydrocarbures) et des solides (boue et sable). Un compresseur et son réseau de distribution équiperont également cette zone dans le cadre de l'entretien quotidien des véhicules de service.

Cette place sera également destinée à la fouille de véhicules par des chiens spécialisés, voire les douanes, lors de recherches de produits illicites ou dissimulés.

Les portes des chenils ont été rendues étanches pour éviter toute nuisance en relation avec les émissions de gaz d'échappement.

HT : **CHF 51'700.--**

3.6 Ventilation / Faux plafonds

Les conduites supplémentaires de ventilation, nécessitées par les installations des locaux des points 3.5, seront raccordées au système de ventilation du bâtiment.

Quelques locaux, tels que celui des transmissions, de l'open space de la police mobile, des zones de bureaux (3 à 5 personnes), ainsi que la salle de conférence seront équipés de faux plafonds, complets ou partiels, pour des raisons d'acoustique.

HT : **CHF 72'300.--**

3.7 Electricité (courant fort / faible)

- Mise en place d'un système de courant secouru par l'emploi d'un onduleur (autonomie 120 minutes) et d'un dispositif de raccordement à un groupe électrogène extérieur (possibilité de partenariat avec la PCI à l'étude). Cette installation permettra à la police mobile de continuer son activité 24h/365 jours (sécurité des personnes administrées ou appréhendées, ouverture des portes automatiques, fonctionnement de la vidéosurveillance, de l'interphonie, contrôles d'accès et gestion des alarmes, fonctionnement du réseau informatique, du réseau radio Polycom et de la téléphonie).
- Tirage et pose de canaux supplémentaires pour les prises de courant fort (230 Volts) et faible (prise informatique/RJ45), dont le standard inclus dans le bail est nettement sous dimensionné au regard du matériel actif existant (80 PC, 80 téléphones, 7 copieurs, écrans de surveillance, caméras, contrôles d'accès, interphonie, etc...).

HT : **CHF 238'600.--**

3.8 Salle de conférence

Pose d'une paroi amovible afin de séparer la salle de conférence en deux pour permettre une utilisation maximale des surfaces à disposition (formation continue, séances plénières, colloques, présentations de tout ordre, réunion du personnel, etc...).

HT : **CHF 39'600.--**

3.9 Aménagements divers

- 2 chambres de tirage du RCV (Réseau Cantonal Vaudois) côté chemin de la Meunière
- Equipement du local de fouille (banc en béton)
- Fourniture et pose d'un lave-bottes.

HT : **CHF 18'600.--**

3.10 Honoraires des mandataires & imprévus

En fonction des plus-values, il a été tenu compte de 5% pour d'éventuels imprévus de construction, sur la totalité des travaux projetés, soit CHF 36'935.--, et de 20% relatifs aux honoraires tels que mentionnés sur les documents transmis par le promoteur, soit CHF 155'127.--.

CHF 192'062.--

3.11 Récapitulatif des plus-values de construction

N°	Légendes	Plus-values
3.1	Climatisation	72'500.--
3.2	Portes / Agrandissement & renforcement	55'700.--
3.3	Réception et guichet / Vitrage	33'600.--
3.4	Films opaques sur les fenêtres	35'800.--
3.5	Equipements divers (3.5.1 à 3.5.3)	172'000.--
3.6	Ventilation / Faux plafonds	72'300.--
3.7	Electricité (courant fort / faible)	238'600.--
3.8	Salle de conférence	39'600.--
3.9	Aménagements divers	18'600.--
Total intermédiaire :		738'700.--
3.10	imprévus 5 %	36'935.--
Total intermédiaire :		775'635.--
3.10	Honoraires des mandataires 20 %	155'127.--
Total intermédiaire :		930'762.--
	+ 8 % TVA	74'461.--
Total TTC :		CHF 1'005'223.--

4. Plus-values mobilier (investissements)

4.1 Mobilier de bureau / Archives

Une grande partie du mobilier sera récupérée, seuls les meubles très usagés seront remplacés.

Certaines zones telles que la réception du public, les guichets, ainsi que le local dédié aux transmissions seront aménagés sur mesure. Quant au mobilier de l'open space accueillant le personnel de la police mobile (6 brigades de 10 hommes), il sera renouvelé en raison de sa vétusté et l'espace de travail aménagé de manière conviviale.

Le local des archives sera équipé d'un système à rayonnages mobiles permettant d'optimiser la surface mise à disposition tout en garantissant la bonne conservation des documents et dossiers.

TTC : CHF 150'000.--

4.2 Raccordement au RCV (Réseau Cantonal Vaudois)

D'un commun accord avec la Municipalité de Prilly et la DSI (Direction Cantonale des Systèmes d'Information), la Police de l'Ouest Lausannois s'acquittera d'une partie des coûts de génie civil pour le raccordement au RCV en fibre optique. La participation mentionnée porte sur une centaine de mètres linéaires, soit de l'angle de la rue de la Combette à celui du bâtiment de la route des Flumeaux 41.

TTC : CHF 50'000.--

4.3 Vidéosurveillance (intérieure/extérieure)

La vidéosurveillance couvre les besoins essentiels à la surveillance des zones de transfert de personnes, des 4 cellules, des 5 box de maintien, du local de fouille, ainsi que du pourtour du bâtiment.

TTC : CHF 80'000.--

4.4 Interphonie

L'interphonie est déployée dans les locaux mentionnés au point 4.3, ceux d'auditions, à la cafétéria et aux vestiaires, sur la porte du personnel et celle de la réception de nuit.

TTC : CHF 80'000.--

4.5 Contrôle d'accès

Le contrôle d'accès prend en charge la gestion des ascenseurs, des portes intérieures et extérieures mises sous alarme, des zones sensibles, des bureaux de certains cadres, des locaux spécifiques mis à disposition moyennant réservation et de l'accès au bâtiment.

TTC : CHF 140'000.--

4.6 Réseau radio / Polycom

L'infrastructure propre à recevoir les antennes de radio Polycom doit être intégrée aux travaux de construction.

TTC : **CHF 20'000.--**

4.7 Signalisation et signalétique

Une signalisation appropriée sera disposée aux abords du bâtiment et un concept de signalétique sera déployé à l'intérieur de celui-ci.

TTC : **CHF 20'000.--**

4.8 Zone de dépose (grillage rigide)

Une zone située à l'angle du bâtiment, côté Meunière, est prévue pour l'acheminement de personnes en cellule ou en box de maintien ; cette zone sera protégée par un grillage rigide. Financé par la trésorerie ordinaire, crédit complémentaire au budget 2013, ce poste a été reporté sous chiffre 9.3.2.

TTC : **CHF 30'000.--**

4.9 Déménagement

Ce poste budgétaire est prévu pour le déménagement du mobilier des sites de Chavannes, Prilly et Renens au bâtiment Flumeaux 41.

TTC : **CHF 100'000.--**

4.10 Onduleur

Ce poste comprend l'acquisition d'un onduleur d'une autonomie de 120 minutes. Financé par la trésorerie ordinaire, crédit complémentaire au budget 2013, il a été reporté sous chiffre 9.3.2.

TTC : **CHF 50'000.--**

4.11 Divers et imprévus 10%

TTC : **CHF 64'000.--**

4.12 Récapitulatif des investissements

N°	Légendes	Investissements
4.1	Mobilier de bureau / Archives	150'000.--
4.2	Raccordement au RCV (Réseau Cantonal Vaudois)	50'000.--
4.3	Vidéosurveillance (intérieure/extérieure)	80'000.--
4.4	Interphonie	80'000.--
4.5	Contrôle d'accès	140'000.--
4.6	Réseau radio / Polycom	20'000.--
4.7	Signalisation & Signalétique	20'000.--
4.9	Déménagement	100'000.--
4.11	Divers et imprévus 10%	64'000.--

Total TTC : **CHF 704'000.--**

5. **Centre de calcul et téléphonie** (déjà porté au budget 2013)

La relocalisation de la structure à la route des Flumeaux 41, à Prilly, a été l'occasion de procéder à des analyses dans divers domaines d'activité et de prestations, notamment en termes d'informatique et de téléphonie.

Ces études ont notamment mis en évidence trois éléments sécuritaires impératifs suivants :

- Absolue nécessité de bénéficier d'une infrastructure de courant secouru (point 3.7) sur une grande partie du bâtiment, afin de maintenir, en cas de panne, la téléphonie, l'activité des PC, copieurs, switch, vidéosurveillance, contrôle d'accès, interphones, alarmes, lumière partielle du site et autres ouvertures de porte ;
- Nécessité également de disposer d'infrastructures informatiques et téléphoniques au sein du bâtiment afin de pallier à tous risques et garantir ainsi un fonctionnement optimal de la structure 24 h/365 jours.
- Nécessité de se doter d'une capacité et d'une autonomie supplémentaires afin de répondre aux attentes opérationnelles par la redondance.

Cette approche impose l'acquisition et la mise en œuvre des éléments suivants :

- Un réseau informatique externe (redondant) et interne
- Un système redondant de filtrage de l'accès à Internet
- Un centre de calcul redondant sur un site déporté
- Une infrastructure téléphonique complète (serveurs + téléphones) intégrant la dimension du « Système d'aide à l'engagement » (SAE), également redondante et avec enregistrement des communications.

Par ailleurs, en intégrant le bâtiment des Flumeaux 41, la POL a l'opportunité de bénéficier de plusieurs fibres optiques dédiées (point 4.2) la reliant à la ville de Prilly (condition sine qua non pour se raccorder au réseau cantonal vaudois). Ceci permettrait l'hébergement d'un serveur supplémentaire déporté dans les locaux du prestataire, relié point à point, ainsi que la possibilité de travailler en mode dégradé en cas de crash du centre de calcul principal.

A relever que les analyses effectuées à ce jour ont démontré que les coûts engendrés par l'approche précitée permettraient de travailler sur des montants inférieurs à ceux pratiqués par la ville de Renens en l'état actuel, infogérance comprise. D'autre part, des prestations de service sous la forme d'un dépannage des infrastructures informatiques et téléphonique 24h/365 jours (prestations de type SLA), sont prévues dans la demande de crédits complémentaires du budget 2013.

5.1 Data center

Possibilité d'acquérir un centre de calcul clé en main avec sa mise en fonction et maintenance sur 5 ans. Offres demandées auprès des fabricants sur la base du PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands) et de prix « Government » (prix plancher).

TTC : CHF 148'500.--

5.2 Réseau

Possibilité d'acquérir et de mettre en fonction un réseau redondant et sa maintenance sur 5 ans. Offres demandées auprès des fabricants sur la base du PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands) et de prix « Government » (Prix plancher). Un système de filtration redondant de l'activité sur Internet sera également déployé.

TTC : CHF 118'000.--

5.3 Téléphonie

Possibilité d'acquérir un système de téléphonie redondant (1 serveur et 120 téléphones), ainsi que d'enregistrement des communications et leur maintenance sur 5 ans. Offres demandées auprès des fabricants sur la base du PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands) et de prix « Government » (Prix plancher). Ce système offre l'avantage de pouvoir être partagé avec le personnel en cas de mobilisation (envoi de SMS gratuits), de gérer son téléphone professionnel fixe par le biais de son téléphone portable. De plus, des pupitres spécifiques à la gestion des appels gérés par les opérateurs de la centrale d'engagement et des réceptionnistes seront proposés. D'autres options sont également incluses telles que des passerelles avec le SAE (Système d'aide à l'engagement) et les annuaires téléphoniques pour l'identification des numéros fixes.

TTC : CHF 95'500.--

5.4 Licences Microsoft

Intégralité des licences serveurs aux prix « Government ».

TTC : CHF 25'700.--

5.5 Récapitulatif des coûts d'acquisition Data Center, réseau et téléphonie

N°	Légendes	Montants
5.1	Data center	148'500.--
5.2	Réseau	118'000.--
5.3	Téléphonie	95'500.--
5.4	Licences Microsoft / acquisition indispensable	25'700.--
	Sous-total TTC : CHF	387'700.--
	Coût du financement sur 5 ans	52'800.--
Total TTC : CHF		<u>440'500.--</u>

Variante d'acquisition par le biais d'une location

Les analyses faites en collaboration avec EcoFina, organisme de financement spécialisé dans le lissage des coûts d'achat d'infrastructures informatiques, nous permettraient de conclure un contrat avec cette société et de bénéficier d'un lissage du montant d'acquisition total, y compris financement, de CHF 440'500.--, sur une période de 5 ans, ce qui représenterait un montant annuel de :

TTC : **CHF 88'100.-- / an**

6. **Infogérance**

6.1 Prestations d'infogérance

Toutes les prestations de supports d'infogérance (honoraires informatiques facturés à la POL par la commune prestataire en matière d'hébergement) sont estimées à :

TTC : **CHF 100'000.-- / an**

6.2 Honoraires informatiques

Poste budgétaire prévu pour le transfert d'applications et de données du centre de calcul du SIR à celui acquis au bâtiment Flumeaux 41, montant déjà porté au budget 2013.

TTC : **CHF 20'000.-**

6.3 **Comparaison Hébergement VS Location/Acquisition**

Les prestations de Renens comprennent l'hébergement sur leur propre infrastructure.

N°	Légendes	Renens HEBERGEMENT	ACQUISITION (Points 5.5 + 6.1)
5.1	Acquisition d'un Data Center	-	X
5.2	Acquisition d'un cœur Réseau / Réseau Int. + Ext.	-	X
5.3	Téléphonie Full / Enregistreur de conversations	- Sans appareil	X
5.4	Licences serveurs / PC	-	X
6.1	Infogérance	X	X
Coûts annuel TTC		<u>CHF 200'000.--</u>	<u>CHF 188'100.--</u>

7. Charges annuelles F41

7.1 Eau / électricité

Ces charges ont déjà été intégrées au budget de fonctionnement 2013, prorata temporis.

TTC : CHF 70'000.--

7.2 Conciergerie

Prestations par contrat portant sur le nettoyage, l'évacuation des déchets, le lavage des linges, le renouvellement du papier WC, produit de lavage des mains, etc.... Ces charges ont déjà été intégrées au budget de fonctionnement 2013, prorata temporis.

TTC : CHF 100'000.--

7.3 Réseau Cantonal Vaudois (RCV)

Dès le 1^{er} janvier 2013, la DSI facturera à tout nouveau partenaire une taxe de raccordement au RCV comme participation à l'infrastructure cantonale.

TTC : CHF 25'000.--

7.4 Maintenance et contrat de service SLA / Data center

Dépannage et prestations sur l'infrastructure informatique (SLA) 24h/365 jours par la commune prestataire.

TTC : CHF 35'000.-

7.5 Maintenance de la téléphonie

Dépannage et prestations sur l'infrastructure téléphonique (SLA) 24h/365 jours par la commune prestataire.

TTC : CHF 4'000.--

7.6 Maintenance réseau

Dépannage et prestations sur l'infrastructure réseau (SLA) 24h/365 jours par la commune prestataire.

TTC : CHF 20'000.--

7.7 Places de parc supplémentaires

Un avenant au bail à loyer a été rédigé pour 5 places supplémentaires disponibles dans le 1^{er} sous-sol, places qui ne peuvent être mises à disposition d'autres locataires en raison de l'activité de la police à ce niveau. Aussi, ces places seront mises à disposition du service en fonction des nécessités et contraintes spécifiques, cas d'urgence et rappel du personnel de permanence.

TTC : **CHF 12'600.--**

8. **Financement et conséquences financières**

Un investissement de cette importance, le plus lourd jamais consenti par l'Association "Sécurité dans l'Ouest Lausannois", doit être réparti sur plusieurs exercices comptables. Les résultats d'exploitation de la POL en 2010 (voir préavis 04_2011) figurant dans les comptes de l'année sous revue ont permis la création d'un fonds de réserve nommé "Fonds déménagement", doté d'un montant de CHF 330'000.--, en prévision du financement du déménagement de la POL. Les résultats d'exploitation de l'année 2011 (voir préavis 02_2012) ont permis d'alimenter ce fonds de réserve d'un montant de CHF 70'000.--, portant ledit fonds à un montant total de CHF 400'000.--.

Ce montant de CHF 400'000.-- permettra d'effectuer un amortissement immédiat et partiel par un prélèvement dans le fonds de réserve n° 9282.05 "Fonds déménagement".

Le solde, soit le montant de CHF 1'400'000.--, correspondant aux investissements bâtiment et mobilier, sera financé par voie d'emprunt et sera amorti sur 10 ans.

9. **Incidences financières**

9.1 Investissement

N°	Légendes	Montants
	Plus-values du bâtiment	1'005'223.--
	Plus-value mobilier	704'000.--
	Arrondi	90'777.--

Total TTC : **CHF 1'800'000.--**

9.2 Coût de l'emprunt

Le coût de l'emprunt (amortissement et intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de CHF 148'400.-- pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement CHF 140'000.-- et intérêts pour CHF 8'400.-- (CHF 1'400'000.-- divisé par deux et multiplié par un taux de 1.20%). Cette façon de faire est conforme à celles en usage dans les services de comptabilité des communes vaudoises.

Le financement du coût de l'emprunt sera assuré par la trésorerie courante au travers d'une légère augmentation de la participation des communes par rapport au budget 2013 initial (voir annexe).

9.3 Compte de fonctionnement

9.3.1 Déjà porté au budget 2013

N°	Légendes	Montants
6.2	Honoraires informatiques / transfert d'applications et de données (6004.3185.02) charge unique	20'000.--
6.3	Hébergement de l'infrastructure informatique de Renens (6004.3185.02) charge récurrente	200'000.--
7.1	Eau - électricité (temporis 6 mois) (6001.3121) - (6001.3123) charge récurrente	35'000.--
7.2	Conciergerie (temporis 6 mois) (6004.3189.04) charge récurrente	50'000.--
Total TTC : CHF		<u>305'000.--</u>

9.3.2 En crédit complémentaire au budget 2013

La somme mentionnée ci-dessous fait l'objet, dans le cadre du présent préavis, d'une demande de crédit complémentaire. Ce dernier pourrait-être compensé en tout ou partie par un prélèvement effectué dans le fond de réserve 9282.07 "Fonds des crédits complémentaires" qu'il aura vraisemblablement été possible d'alimenter préalablement grâce au probable résultat positif de l'exercice comptable 2012.

Le financement du crédit complémentaire sera assuré par la trésorerie courante.

N°	Légendes	Montants
4.8	Zone de dépose (grillage rigide) / charge unique	30'000.--
4.10	Onduleur / charge unique	50'000.--
7.3	RCV (Réseau Cantonal Vaudois) / charge unique	25'000.--
7.4	Maintenance et contrat de service SLA/Data Center / charge récurrente (temporis 6 mois)	17'500.--
7.5	Maintenance téléphonie / charge récurrente (temporis 6 mois)	2'000.--
7.6	Maintenance réseau / charge récurrente (temporis 6 mois)	10'000.--
7.7	Places de parc supplémentaires / charge récurrente (temporis 6 mois)	6'300.--
Total TTC : CHF		<u>140'800.--</u>

10. Conclusions

Se fondant sur ce qui précède, le Comité de Direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Vu le préavis no 05/2012 du Comité de Direction du 10 octobre 2012.

Oùï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'autoriser le CODIR à réaliser les différents travaux et acquérir les différents matériels tels qu'ils ressortent du présent préavis.
2. d'octroyer au Comité de Direction, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.-- pour l'exécution des travaux d'aménagement et d'achats mobiliers du nouveau siège de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois, à Prilly
3. d'amortir immédiatement une partie de ces investissements par un prélèvement global dans le fonds existant, prévu à cet effet, n° 9282.05 "Fonds pour déménagement" (selon solde à disposition au 31.12.2012), mais au minimum de CHF 400'000.--, et le solde sur une durée de 10 ans ; la part de l'amortissement immédiat étant financé par la trésorerie courante.
4. de financer l'investissement restant, d'un montant de CHF 1'400'000.--, par voie d'emprunt sur une durée de 10 ans, que le Comité de Direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché et d'accepter le financement du coût de l'emprunt tel que décrit au point 9.2
5. de faire figurer ces dépenses dans des comptes d'investissement du patrimoine administratif sous rubriques 6029.5060.101 (bâtiment) et 6029.5060.102 (mobilier)
6. d'accorder les crédits complémentaires demandés à hauteur de CHF 289'200.-- (Fr. 148'400 + Fr. 140'800), le mode de financement et l'autorisation de prélèvement dans le fonds de réserve "Fonds des crédits complémentaires" n° 9282.07 tel que décrit au point 9.3.2 du présent préavis.

Ainsi adopté le 27 novembre 2012